

ABONNEMENT

Un an... 18 fr.
Six mois... 9 »
Trois mois... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 3 DÉCEMBRE

Les nouveaux Saint Paul

On se convertit beaucoup dans le camp socialiste, notamment à Roubaix. Après le citoyen Pollet, après le citoyen Denis, voici le citoyen Grégoire qui « lâche » avec une décision remarquable ses anciens amis. Pourquoi? Parce qu'il les a trouvés peu secourables à la misère. Membre militant du parti, il va un jour au bureau de bienfaisance et demande du pain. Le citoyen Trannay, le maire, dont Grégoire a fait quelque chose par son vote, lui répond : « Que ne demandiez-vous un emploi? objecte-t-on à Grégoire.

Le maire? mais « il réserve les emplois à ceux qui ne sont pas encore tout à fait socialistes, pour les amener à le devenir! » Cette réponse est charmante. Elle a même un parfum de vérité qui flatte agréablement les narines. — Et le conseil municipal? poursuit-il. — Le conseil? Oh! il continue à nous pousser à commettre des « excentricités » et nous dit : « N'ayez pas peur, nous vous soutiendrons, nous qui sommes au pouvoir; nous vous donnerons un avocat pour vous défendre... »

Aussi piquante que l'autre, cette nouvelle révélation. Et à moins de supposer que le citoyen Grégoire soit un pince-sans-rire des plus distingués, on est forcé de reconnaître que les élus de Roubaix en usent d'étrange sorte avec leurs électeurs.

Aussi, combien ceux-ci — du moins quelques-uns de ceux-ci — regrettent de les avoir nommés! Grégoire en est inconsolable : il pleure sa canicule libustée. « Mes parents — geint-il — m'avaient bien élevé. Les socialistes m'ont fichu dedans et m'ont tourné en libre-penseur... » Mais je vais me revanche! J'irai à la messe tous les dimanches, et j'aurai un christ chez moi, comme Pollet! » Atrape!

Il faut avouer qu'on n'avait pas encore envisagé sous ce biais la propagande révolutionnaire. Si elle allait aboutir à un regain de fervor pour le catholicisme dans les âmes déabusées! On voit de ces choses, en politique. Nous allons avoir maintenant les municipalités collectivistes créant des croyants à la douzaine avec tous les mécontents que leurs promesses avaient grisés et que révolte leur impuissance à les tenir. L'édilité socialiste de Roubaix racolant, pour l'affreux cléricalisme, des prosélytes d'un ultramontanisme dépassant les limites connues, voilà qui est curieux à voir et qui mérite l'attention.

Ce n'est point que nous croyions absolument à la sincérité de ces Saint Paul qui ont trouvé, dans les rues et à la porte des cabarets de Roubaix, leur chemin de Damas. Mais il ne nous déplaît point de noter les mascarades socialistes et celle-ci est une des meilleures.

La saisie des salaires

Le Sénat vient de voter une loi pour diminuer la portion saisissable des salaires d'ouvriers. Cette loi décide que MM. les huissiers ne pourront dorénavant mettre la main que sur le dixième de la somme revenant à l'ouvrier.

On comprend du premier coup le but de cette disposition. Les salaires de l'ouvrier sont tout juste suffisants pour assurer sa vie quotidienne et celle de sa famille. Il est inadmissible que l'on puisse priver un travailleur, sa femme et ses enfants, de nourriture pour le paiement d'anciennes dettes, qui n'ont pas même le caractère d'urgence absolue. Il semble donc que le législateur ne peut recevoir que de compliments à l'occasion de cette loi.

Ces sont, au contraire, des critiques qu'on lui adresse. L'objection que l'on élève contre la protection, dont le Sénat cherche à couvrir les salaires d'ouvriers, est celle-ci : Vous supprimez le crédit.

Les fournisseurs habituels, voyant diminuer les garanties que leur offre le recouvrement de leurs avances, hésiteront à livrer aux travailleurs des marchandises en cas de chômage.

L'ouvrier perdra donc, à cette loi, l'avantage d'avoir, en tout temps, les objets de première nécessité. Il sera, dès lors, obligé de s'adresser à l'Assistance publique, dont la clientèle onéreuse sera augmentée d'autant.

C'est voir les choses un peu en noir. Le crédit ne sera pas supprimé parce que les créanciers ne pourront s'emparer que du dixième du salaire de l'ouvrier. Les fournisseurs seront un peu plus longtemps à attendre le paiement de leur dette, mais ils ne refuseront pas de faire l'avance. Le commerçant a besoin du consommateur comme le consommateur du commerçant, et lorsqu'il saura avoir affaire à un ouvrier sérieux, assis à son travail, le boulanger ne lui refusera pas du pain à crédit, sous prétexte qu'il lui faudra attendre cinq ou six quinzaines, pour se faire payer, au lieu de deux ou trois.

Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que les saisies-arrêts sur les salaires sont rares dans la pratique. Ce n'est donc pas sur cette façon de recevoir les sommes qui lui sont dues que compte le commerce. Le Sénat a seulement voulu adoucir, pour certains ouvriers, dans des circonstances particulièrement difficiles, les rigueurs de la loi. On ne saurait l'en blâmer, puisque le tort qu'en éprouveront les fournisseurs habituels ne sera pas beaucoup plus grand. Le crédit se fonde sur le caractère, la réputation, les habitudes des consommateurs, et non sur une plus ou moins grande sévérité de la loi. Les mauvais débiteurs trouvent toujours moyen de passer à travers les mailles, même serrées, du filet que tendent devant eux les créanciers.

Bien loin de critiquer le Sénat, on voudrait, au contraire, étendre à tous les employés, dont les appointements ne s'élèvent pas au-dessus d'un certain chiffre, le bénéfice de la loi. Les employés du commerce et de l'industrie sont aussi intéressants et aussi peu fortunés que les ouvriers. Ils ont dans les villes des obligations de tenure que ne connaissent pas les autres. Puisque la loi permet que le juge élève jusqu'au tiers, et à la moitié, la portion saisissable des appointements dans certains cas, il serait juste qu'il pût aussi l'abaisser jusqu'au dixième, pour ne pas laisser mourir de faim ou de froid des malheureux employés souvent exposés à la misère et qui n'ont pas la ressource du travail manuel.

Chambre des Députés

Séance du samedi 1^{er} décembre
Le budget de 1895

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1895.

M. Boudenot considère que la Chambre a le devoir de marquer à l'occasion du budget sa volonté de faire des réformes et de répondre ainsi aux vœux du pays.

Un budget doit être l'expression d'une doctrine politique. Si l'on commence par les recettes en envisageant les impôts qui les fournissent, il est permis de dire que tout n'est pas pour le mieux.

L'important est de savoir comment il faut s'y prendre pour réformer les impôts.

Il faut envisager l'impôt uniquement comme moyen de subvenir aux dépenses de l'Etat.

Chaque citoyen a le devoir d'y contribuer en raison de ses facultés et les pouvoirs publics ont le devoir de faire en sorte que cette contribution soit aussi faible que possible.

M. Boudenot termine son discours en se plaignant de l'augmentation constante des charges publiques qui menacent de tout submerger.

L'orateur ne veut d'autres accroissements que ceux qui correspondent à la plus-value normale des recettes.

M. Denys Cochin. — Rien n'est plus difficile à un membre du Parlement que de dire s'il est pour ou contre un budget. Il est pour, à certains points de vue, contre sur divers autres.

Déjà, de par une initiative d'hommes comme M. Poincaré, bien des chinoiseries ont disparu du budget.

Sans doute le mot lui-même disparaîtra de la langue comme les Chinois eux-mêmes sont en passe de disparaître devant l'invasion japonaise.

Depuis 1871, le budget est passé de 2 à 3 milliards et, sans remonter à plus de 40 ans, on s'aperçoit que le budget augmente, annuellement, de plus de 300,000 francs.

Voilà qui reporte bien loin de la dime.

Tout patriote doit s'élever contre le manque d'équilibre qui conduit une nation à sa perte.

Quand l'édifice est trop surchargé, les bases s'écroulent; c'est là ce qui menace la France.

Le projet du gouvernement aboutit au vote d'un nouvel impôt pour équilibrer le budget.

Pourquoi ne pas équilibrer le budget par des réductions de dépenses?

L'orateur combat l'impôt sur les successions et ajoute :

L'impôt progressif ne peut pas se défendre.

Il y a eu des essais faits dans d'autres pays, mais qui ne conviennent pas au nôtre.

L'impôt progressif aboutit soit à une iniquité, soit à une conséquence tout à fait absurde et impossible.

Il y a un emploi du capital qui ne profite pas seulement à celui qui possède, c'est celui qui va à l'industrie, à la propriété, au travail.

Il y a un emploi exécrationnel, celui-là il faut le poursuivre; c'est la spéculation.

En présence de la politique du gouvernement, il est bien permis à la Droite d'avoir de l'hésitation.

Il serait bien utile de savoir vraiment où l'on va et d'avoir des définitions de la politique.

M. Poincaré, ministre des finances, dit qu'il dissipera les erreurs qui se sont glissées lorsqu'on discutera les articles concernant les recettes.

M. le président donne la parole à M. Jaurès.

M. Jaurès. — A cette heure, le budget est nationalisé.

Il n'y a plus de recettes spéciales affectées à certaines dépenses spéciales.

L'ensemble des recettes du pays fait équilibre à l'ensemble des dépenses.

M. Jaurès incite la majorité à lutter contre l'ancien conservatisme, à se rapprocher des fractions de la jeune démocratie et du socialisme militant. C'est de cette façon seule qu'on peut assurer l'évolution démocratique.

M^{rs} d'Hulst, pris à parti par M. Jaurès, dit :

Le jour où l'on accordera la liberté complète d'association pour les catholiques et pour d'autres, nous nous consolons de la perte du budget des cultes.

Jusqu'ici, malheureusement, on a accordé la liberté à tous, excepté aux catholiques; la liberté en somme, sous notre régime, n'est accordée qu'à ceux qui plaisent.

La suite de la discussion est renvoyée à aujourd'hui.

INFORMATIONS

Les secours aux vieillards

La commission parlementaire chargée d'étudier les propositions relatives à la mendicité s'est occupée des secours provisoires à donner aux vieillards infirmes et incurables indigents, et de l'admission définitive de ces indigents aux secours qui leur sont dus.

Pour que les communes n'hésitent pas à secourir ceux qui sont depuis peu de temps sur leur territoire, la commission leur a donné le droit de se faire rembourser par le département où l'indigent à sa commune d'origine.

Il a été décidé en outre que le droit à l'assistance serait prononcé par le Conseil municipal, après l'avis d'un bureau d'assistance composé des autorités du canton.

Interpellation de M. d'Hugues

M. le vicomte d'Hugues, député des Basses-Alpes, se propose de déposer aujourd'hui une demande d'interpellation sur les motifs pour lesquels M. Cohn, préfet de la Haute-Garonne, au moment où le procès de Toulouse a été engagé, n'a pas été compris dans les poursuites du procès actuellement en cours.

A ce même sujet, on assure que, devant la tournure prise par le procès de Toulouse, le président du conseil aurait résolu la révocation immédiate de M. Cassaigneau, ancien secrétaire de la Haute-Garonne, aujourd'hui préfet de l'Aude, et la mise en disponibilité de M. Cohn, récemment envoyé de Toulouse à Saint-Etienne.

Suppression du biscuit de troupe

Par décision ministérielle, le biscuit de troupe ne sera plus distribué aux soldats.

Il sera remplacé par un pain de guerre de fabrication nouvelle, plus facile à digérer et qui se conserve indéfiniment.

Révolte dans un hospice

Une mutinerie a éclaté à l'hospice d'Orléans parmi les pupilles de l'Assistance publique. Les grands, au nombre d'une vingtaine, brisèrent la porte du cachot où un camarade était enfermé.

Il fallut l'intervention des agents de police pour rétablir l'ordre. Sept des plus compromis ont été arrêtés.

Audacieuse agression sur un garçon de recettes à Lyon

Avant-hier matin, un garçon de recettes de la Banque de France se rendait chez MM. Aynard et fils, banquiers. Au moment où il allait entrer dans la maison de banque, un individu, dissimulé dans une encoignure, le frappa au visage d'un coup de poing américain et essaya de s'emparer de sa sacoche.

Aux cris poussés par la victime, les employés de MM. Aynard se précipitèrent à son secours; mais l'agresseur descendit vivement l'escalier, se jeta dans une voiture qui stationnait devant la porte et disparut sans avoir pu dévaliser le garçon de banque.

Horrible accident à Angoulême

Un horrible accident s'est produit avant-hier matin dans la papeterie Forestier et Brouillot, faubourg Saint-Cybard, à Angoulême. Un ouvrier, nommé Bosseboeuf, âgé de quarante-six ans, occupé à graisser les cylindres d'une machine, a été pris par la courroie de transmission et projeté contre le mur, où il est venu se brayer le crâne.

Facteur rural mort dans les neiges

Le nommé Laurens, facteur rural à Laguiolle (Aveyron), ayant voulu, malgré le mauvais temps, faire sa tournée habituelle, s'est égaré et est mort dans les neiges.

Son cadavre a été retrouvé à deux kilomètres de Laguiolle après deux jours de recherches. Son visage horriblement contracté donne à supposer les efforts qu'il a tentés pour échapper à la mort.

La neige dans le Midi

Des tourmentes de neige tombées dans les Cévennes ont bloqué les trains aux environs de Langogne et du Luc. Plusieurs trains de marchandises venant de Paris sur cette ligne y sont en détresse.

La Compagnie ne prend ni voyageurs ni marchandises pour au delà de Langogne.

Du côté du Vigan, il y a beaucoup de neige. Le service des courriers se fait à cheval.

Singulier moyen de réclame

Le *New-York Herald* annonce qu'on vient d'arrêter à Londres un certain nombre d'individus qui pratiquaient la réclame au moyen de bombes.

Il s'agissait de répandre un journal en s'en servant pour envelopper des bombes, inoffensives d'ailleurs, mais munies d'une capsule qui devait éclater avec une forte détonation.

Les inventeurs de cette réclame, qui ont d'ailleurs été relâchés, avaient adressé de leurs bombes-réclames au premier ministre, aux membres du gouvernement et aux maires des principales villes. La police empêcha la distribution des paquets; mais le maire de Liver-

pool reçut et ouvrit celui qui lui était adressé, la capsule fit explosion, et on eut un instant à un attentat anarchiste.

BULLETIN FINANCIER

1^{er} décembre 1894.

La liquidation des rentes s'est effectuée aujourd'hui dans les conditions prévues, c'est-à-dire en hausse. Le cours de compensation du 3 0/0 a été fixé à 102.35. Mais le marché bien que ferme a été assez houleux eu égard au prix des reports, on a coté sur nos rentes jusqu'à 0,25 centimes. Aussi engageons-nous notre clientèle à ne pas s'engager sur nos rentes.

Le 3 0/0 finit à 102.30 fin décembre. Les actions de nos grands établissements de crédit ont eu un marché assez ferme, mais ne restent pas aux plus hauts cours. Le Foncier finit à 920. Le Crédit Lyonnais à 780.

Nos grands chemins sont un peu moins bien tenus. Le Suez finit à 3.005. A remarquer sur cette valeur des achats de premier ordre au comptant.

L'Italien finit à 85.25, l'Extérieure est à 72.14/16 après 72.7.8. La baisse du change ne peut que lui être agréable. Les fonds ottomans sont calmes. On dit pourtant que l'affaire du monopole en Turquie est en très bonne voie.

L'animation continue à être grande sur les fonds russes.

Les fonds austro-hongrois sont bien tenus. La Banque des Pays-Autrichiens est à 380. Elle a introduit récemment sur le marché les actions du Crédit Foncier central d'Autriche qui se sont avancées de 532.50 à 550.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 3 Décembre

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 2°
Ce matin, à 8 h.		au-dessous 2°
Midi,	760 m/m	0°
Haute,	1 m/m	
Baisse,	3 m/m	
Température minima de la nuit		au-dessous 3°

École d'Application de Cavalerie de Saumur

LES ÉLÈVES TÉLÉGRAPHISTES

Conformément aux dispositions de l'article 24 du décret du 25 mars 1883, une division d'élèves télégraphistes sera envoyée à l'École d'application de cavalerie pour y suivre les cours qui s'ouvriront le 15 décembre prochain.

Les cavaliers à admettre dans cette division doivent avoir une très bonne vue et justifier d'une instruction générale assez étendue pour être à même de profiter de l'enseignement donné à Saumur.

En conséquence, un concours sera ouvert le

4 décembre dans les régiments de cavalerie en vue de faire désigner les élèves télégraphistes.

Seront admis à prendre part à ce concours les jeunes soldats appartenant à la classe 1893 et les engagés volontaires arrivés au corps depuis le 1^{er} octobre dernier.

Le concours aura lieu dans les conditions énoncées à l'article 7 du règlement du 9 février 1889 sur le service de la télégraphie légère. Le candidat classé le premier dans chaque corps de troupe sera mis en route par les voies ferrées, de façon à être rendu à l'École de cavalerie le 14 décembre prochain.

Il pourra être désigné, dans les régiments dont les ateliers comptent au moins deux vacances de télégraphistes, un deuxième cavalier pour suivre les cours dont il s'agit.

Les ressources de l'École de cavalerie ne permettant d'instruire qu'un nombre limité d'élèves, le bénéfice de cette autorisation ne pourra être accordé qu'à la moitié des régiments.

Les élèves télégraphistes appartenant aux régiments du gouvernement militaire de Paris et des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 8^e, 9^e, 10^e, 14^e, 12^e, 13^e et 18^e corps d'armée seront dirigés sur Saumur montés; ceux des 6^e, 7^e, 14^e, 16^e, 17^e corps d'armée y seront envoyés non montés.

Adjudication de fournitures

L'adjudication des fournitures nécessaires à l'École d'application de cavalerie a eu lieu jeudi à la Mairie de Saumur.

Les rabais ci-dessous ont été consentis par les adjudicataires dont les noms suivent :

1^{er} GROUPE. — Bibliothèque générale et classique. — M. Milon, libraire. — Rabais, 20 0/0.

2^e GROUPE. — Imprimés et registres divers. — M. Milon, libraire. — Rabais, 28 0/0.

3^e GROUPE. — Fournitures de bureau. — M. Milon, libraire. — Rabais, 31 0/0.

4^e GROUPE. — Fer et ferraille. — M. Mignon, marchand de fer. — Rabais, 26 0/0.

5^e GROUPE. — Clous de cheval. — M. Brard, quincaillier. — Rabais, 18 fr. 30 0/0.

6^e GROUPE. — Outillage. — M. Mignon, marchand de fer. — Rabais, 41 0/0.

7^e GROUPE. — Charbon de terre pour la forge. — M. Mignon. — Rabais, 18 0/0.

8^e GROUPE. — Charbon de terre pour le chauffage des chambres et des cuisines de l'École et de 5^e compagnie des cavaliers de remonte. — M. Mignon, marchand de fer. — Rabais, 19 0/0.

9^e GROUPE. — Bois de chauffage. — M. Leroy, marchand de bois. — Rabais, 4 fr. 25 0/0.

10^e GROUPE. — Boissellerie. — M. Chailloux, boisselier. — Rabais, 16 0/0.

11^e GROUPE. — Ingrédients divers. — M. Bonneau, droguiste. — Rabais, 31 0/0.

12^e GROUPE. — Articles de vannerie. — M. Guinrandy, vannier. — Rabais, 5 0/0.

L'importance approximative de la fourniture annuelle est, pour chacun des groupes, savoir :

1^{er}. Bibliothèque générale et classique, 2,000 francs.

2^e. Imprimés et registres divers, 500 fr.

3^e. Fournitures de bureau, 10,000 fr.

4^e. Fer et ferraille, 3,500 fr.

5^e. Clous de cheval, 2,500 fr.

6^e. Outillage, 4,000 fr.

7^e. Charbon de terre pour la forge, 3,000 fr.

8^e. Charbon de terre pour le chauffage des chambres et des cuisines de l'École de cavalerie et de la 5^e compagnie de remonte, 8,500 fr.

9^e. Bois de chauffage, 1,800 fr.

10^e. Articles de boissellerie, 3,000 fr.

11^e. Ingrédients, essences, 1,500 fr.

12^e. Articles de vannerie, 4,000 fr.

La quotité des fournitures pouvant d'ailleurs varier en raison de l'organisation de l'École, ce renseignement n'implique aucun engagement de la part de l'Administration.

SAUMUR

Les bouges de Saumur

Hier soir, à minuit, au bal Monestier, rue des Boires, la dame Monestier fils servait à boire à une femme et à deux hommes attablés dans la salle de bal. La drôlesse, comprise en ce trio, interpella en termes insultants la servante dont la belle-mère prit le fait et cause.

Alors, la gueuse, complètement ivre, lança son verre, contenant et contenu, à la tête de la dame Monestier mère qui tomba et qu'on crut frappée à mort. Pendant qu'on la relevait, les deux hommes, Bourleau, Baillé, tous deux du Pont-Fouchard, prenaient la fuite emmenant avec eux la femme Petit, journalière, rue Brault, 16, bien connue de la police, dont la culpabilité fut attestée par plusieurs témoins et qui fut, avec ses compagnons, emmenée au commissariat de police où, après interrogatoire, on la laissa en liberté provisoire, à la disposition du parquet.

Sans la surveillance aussi active que possible de la police, on aurait à regretter des malheurs presque quotidiens dans ces bouges où se réunit l'élite de la crapule saumuroise et dont l'existence tolérée est, en quelque sorte, pour les habitants paisibles de la ville, une source de continuelle inquiétude et de perpétuel danger.

Objets perdus

Samedi dernier, M. Vrain, cultivateur à Trèves-Cunault, a perdu un paletot, dans la traversée du pont Cessart.

— M. Bellaire, cultivateur au Coudray-Macouard, a perdu, le même jour, un billet de mille francs.

— M. Pierre Gariau, employé au bureau de Tours, a perdu un porte-monnaie contenant une somme de 20 fr. 50.

— M. Vaucelle, propriétaire au Coudray-

L'ALCYONE

Par Pierre Maël

Raimbault était pâle, une sueur visqueuse et glacée couvrait sa face. Sa respiration, pénible, ne sortait qu'avec des sifflements. Il avait toute sa lucidité.

— Jean, dit-il en tendant la main au commandant de l'« Alcyone », mes pressentiments étaient fondés. Tout est fini pour moi.

— Veux-tu te taire! riposta Kerdistel, d'une voix qu'étranglait l'émotion de voir quels ravages le mal avait accompli en si peu de temps.

— Non, reprit l'autre. Dès la première heure, j'ai vu clair dans mon état. Je me sens perdu. Le docteur estime que la tempête que nous traversons est la cause de la recrudescence de la maladie. Il est d'avis que nous relâchions au premier port venu. Moi, je ne partage pas cette manière de voir et, s'il n'y a point de péril à continuer la route, je désire que tu accélères la vitesse de l'« Alcyone ». Je

vous fais mourir en France.

Il ajouta les larmes dans les yeux :

— Pauvre petite Hira!

Kerdistel ne pouvait supporter ce tableau.

— Ecoute! fit-il. Je crois que le docteur a raison. C'est la fièvre qui te met l'esprit à l'envers. Nous ne sommes pas bien loin des côtes de Grèce, et nous allons doubler la pointe de l'Albique. Je vais tâcher de nous abriter dans le Pirée. Car, si je ne me trompe, le gros de la bourrasque doit passer au large de nous, par le travers du cap Ténare.

Il quitta Raimbault après lui avoir adressé quelques paroles destinées à le reconforter, épouvanté lui-même du désespoir qu'il sentait lui envahir l'esprit.

Quant il reparut sur le pont, le vent donnait de toute sa rage. Il n'était que temps. On sortait des grands cercles de l'Archipel et l'on entra dans la zone moins tourmentée qui confine au cap Sunium.

Le commandant laissa donc porter la bougie de l'ouragan, dont l'effort excentrique poussait l'« Alcyone » dans la direction nord-quart nord-ouest. Là, quand il jugea le moment opportun, il mit la route au Nord poussant sur Athènes.

Les prévisions se réalisaient.

La bourrasque descendait du nord-est. Les premières altérations de l'équinoxe d'automne avaient battu les flots, les forçant à travers la mer Noire. Comme par une vibration continue, les couches d'air violentées avaient battu les flots, les forçant à travers la mer de Marmara et les détroits, les étranglant aux tournants raides de l'Anatolie et de Thrace. Puis l'effort de la tempête ne rencontrant plus d'obstacles sur la mer Egée, elle avait brusquement infléchi sa course jusqu'aux premières masses rocheuses de l'Archipel. Un peu plus tôt, et elle saisissait le yacht dans les difficiles chenaux de ces groupements sporadiques.

— Nous l'avons échappé belle! — ne put s'empêcher de dire Kerdistel, lorsqu'il se fut assuré que l'on venait d'entrer dans les régions qu'abritent les montagnes, rameaux extrêmes de la grande chaîne du Pinde.

Et pourtant, bien que rassurés de ce côté, les voyageurs n'en eurent pas moins à supporter les avanies de la mer avant d'atteindre le Pirée. Par un de ces remous fréquents dans les coups de vent méditerranéens, des vagues énormes, arrière-garde et flaqueurs du gros de la tourmente, vinrent, à plusieurs reprises, assaillir l'« Alcyone » par le travers. Avec de pénibles

ressauts, des convulsions de son hélice, le yacht réussit à éviter les furieuses agressions de la lame. Le bâtiment eut enfin le vent grand largue, et n'eut plus qu'à laisser porter dans la direction du Nord.

Hélas! Était-ce l'effet de cette traversée pénible ou de toute autre cause, l'état du malade avait empiré.

On relâcha sous une impression de profond découragement et, malgré ses répugnances, M. Raimbault fut transporté dans le meilleur hôtel de la ville, le séjour du yacht pouvant se prolonger, par suite de la persistance du mauvais temps.

Les symptômes de la maladie étaient devenus à la fois plus étranges et plus alarmants. La fièvre procédait maintenant par intermittences, accordant au malade des répit d'assez longue durée après d'insupportables crises nerveuses. Seulement ces répit étaient eux-mêmes effrayants. Des paralysies partielles se manifestaient, raidissant par voie d'hémiplégie les membres, et, parfois, tout un côté du corps. Le docteur sentait tout l'effort de sa science impuissant.

(A suivre.)

Macouard, avait arrêté sa voiture devant l'auberge tenue par M. Beaufils, rue du Petit-Versailles, et dînait à cette auberge. Après le repas, il voulut remonter dans son équipage : cheval et véhicule avaient disparus.

Signalement : cheval bai, frais tondu ; la voiture porte, sur une plaque, le nom du propriétaire, M. Vaucelle.

Le Chat Noir

Nous recevons la lettre suivante :

« Bourges, le 2 décembre 1894.

» Monsieur et cher confrère,

» Les poètes chansonniers, Jules Jouy, Victor Meusy, Jacques Ferny, Paul Delmet, Vincent Hyspa, Armand Masson, Marcel Lefèvre et Charles de Sivry, qui viendront au théâtre de Saumur le 5 décembre prochain, interpréter leurs œuvres qu'ils ont tous créées au Chat Noir de Paris, informés qu'une circulaire malveillante avait été adressée à différents journaux, ont l'honneur de protester contre les allégations de cette circulaire, et de vous mettre en garde contre toutes manœuvres qui tendraient à dénaturer le caractère de leur entreprise artistique.

» Ils vous prient d'agréer l'assurance de leurs meilleurs sentiments.

» Pour ses camarades,

» Jacques FERNY.

Dépôt de pétition

M. Merlet a déposé sur le bureau du Sénat une pétition des habitants de la commune de Martigné-Briand (Maine-et-Loire).

BACCALAURÉAT

Parmi les jeunes gens qui ont subi avec succès, devant la Faculté des Sciences de Rennes, les épreuves de Baccalauréat de l'enseignement secondaire spécial, nous remarquons MM. Eugène Leroy et Olivier Leroy, de Méron.

Nos félicitations sincères aux jeunes lauréats.

ANGERS

Réunion intime

Extrait du *Petit Courrier* :

« Samedi, au Grand-Hôtel, a eu lieu, ainsi que nous l'avions annoncé, un déjeuner intime auquel la famille administrative de notre département, comprenant M. Lebon, secrétaire-général, MM. les sous-préfets des quatre arrondissements, M. Boulanger, vice-président du Conseil de préfecture, MM. les conseillers, avaient invité son chef sympathique, M. Hermann Ligier, préfet de Maine-et-Loire. Cette réunion a été empreinte de la cordialité la plus charmante.

» Au dessert, M. Tillol, sous-préfet de Saumur, a été chargé d'offrir à M. le Préfet, en souvenir de sa récente promotion et au nom des fonctionnaires présents, une croix d'officier de la Légion d'honneur. M. Tillol s'est fait l'interprète des sentiments de tous, en exprimant à M. Hermann Ligier combien il était heureux de lui donner cette marque d'attachement et de sympathie.

» M. Hermann Ligier, très touché de cette manifestation spontanée, a vivement remercié MM. les fonctionnaires au milieu desquels il est heureux de se trouver. »

Accident de voiture

Nous apprenons un terrible accident dont a été victime M^{me} Robert de Lorgeril.

Le 17 novembre, pendant l'ouragan qui a sévi si violemment, M. Robert de Lorgeril voulait de quitter Combourg (Ille-et-Vilaine) dans une charrette anglaise qu'il conduisait et dans laquelle se trouvaient M^{me} Robert de Lorgeril, sa mère M^{me} de Canisy, et le domestique de M. de Lorgeril, lorsqu'il fit la rencontre d'une voiture de forains traînée par des chiens. Son cheval, prenant peur, se cabra et versa la charrette anglaise dans le fossé. M. de Lorgeril, son domestique et M^{me} de Canisy se relevèrent avec des contusions légères ; il n'en fut malheureusement pas ainsi de M^{me} de Lorgeril : ayant eu, dans sa chute, les jambes engagées dans les chaînes qui retiennent le battant mobile de la voiture, elle fut traînée par le cheval sur une longueur d'une vingtaine de mètres. On fut assez heureux pour arrêter

l'animal effrayé, mais M^{me} de Lorgeril était dans un état lamentable. Transportée aux Diablaire, elle reçut les soins d'un médecin. Qui constata qu'elle avait les deux péronés fracturés.

L'inquiétude a été des plus vives aux Diablaire, pendant plusieurs jours.

Prévision du temps

La *Belgique militaire* résume ainsi l'article « Météorologie » que lui communique le major Waelput.

Cet officier supérieur établit la loi météorologique de la division du temps en périodes de 71 5/6 jours ayant alternativement une caractéristique contraire (humide, sèche) manifestée, dans les périodes humides, par un excès de pluie, neige ou grêle ; dans les périodes dites sèches, par un manque relatif d'humidité.

Or le canevas météorologique d'une année ainsi obtenu peut aisément se comparer au canevas d'une période déjà écoulée, de telle sorte que des comparaisons des rapprochements se déduisent avec une certaine logique.

C'est ainsi que le major Waelput note de très frappantes analogies entre la constitution météorologique des périodes 1870-1871 et 1894-1895 ; il croit pourtant que nous devons nous attendre à un hiver plus froid encore que celui de l'année terrible.

Pour plus de détails (oh ! combien haarduels) :

Décembre. — Deuxième quinzaine, temps très sec, se continuant pendant la première semaine de janvier.

Janvier. — Avant le 15, dégel.

Février. — Dès les premiers jours, passage à une période humide ; vers la fin du mois, quelques jours de refroidissement.

État Civil de Saumur

DÉCÈS

Le 4^e décembre. — Alexis Gondouin, marchand de salaisons, époux de Anne-Louise Deslandes, 70 ans, rue de la Visitation, 97.

Le 2. — Elie Gailhard, 7 mois, rue du Portail-Louis, 26.

Théâtre de Saumur

Bureau, 8 h. 1/2 — Rideau, 8 h. 1/2

Direction A. GIRAUD

Lundi 3 Décembre

La Grande-Duchesse

Opéra-bouffe en 3 actes et 4 tableaux, paroles de Henri Meilhac et Ludovic Halévy, musique de J. OFFENBACH.

VITICULTURE

Greffes sur Riparia tuées par le Pourridié

J'ai à signaler à l'attention des vigneron un fait qui intéresse plus particulièrement le Saumurois.

J'étais appelé tout récemment à donner mon avis sur un terrain que l'on voulait planter en vignes greffées.

Après avoir examiné, au moyen de fouilles multipliées, le terrain, je conseillai sans hésitation d'employer le Riparia grand glabre comme sujet.

En effet, le sol et le sous-sol siliceux, de couleur brune, se confondaient sur une profondeur d'au moins soixante centimètres. La végétation des récoltes en terre annonçait un sol fertile s'égouttant bien, très sain en fond. Il n'y avait pas de doute, le Riparia était tout indiqué.

Le propriétaire m'objecta qu'il avait dans une parcelle joignant celle que je venais d'examiner, des greffes sur Riparia plantées depuis six ans, très développées, et qui mouraient les unes après les autres.

Assez surpris de cette indication, je passai dans le carré planté et j'y constatai tout de suite la mortalité des greffes.

Je fis arracher au hasard plusieurs greffes,

les unes déjà mortes, les autres ayant une végétation arrivée à sa dernière expression.

Sur toutes, le Pourridié (*Dematophora necatrix*) était très apparent. Les racines, le tronc du sujet étaient complètement détruits. Tous les tissus étaient si profondément envahis par le parasite qu'ils n'offraient plus aucune résistance au couteau.

Une section faite au moyen d'une scie, au-dessous du point de greffe et suivant à travers le greffon (Carbenet franc), me montra que la soudure liait intimement le sujet au greffon ; elle m'apprit aussi que le greffon était taché intérieurement par le parasite. J'étais en présence d'un véritable désastre. Cependant le Riparia employé comme porte-greffe semblait de bonne race, car au point de soudure l'étranglement n'était pas très marqué.

Je demandai si des amandiers n'avaient pas occupé ce terrain avant la plantation des greffes.

Sachant que l'amandier est parmi beaucoup d'arbres fruitiers tout spécialement détruit par le Pourridié, et que ses racines se ramifiaient plutôt horizontalement que verticalement dans le sol, contaminaient par rayonnement le sol et le sous-sol sur d'assez grandes étendues.

Il n'y avait pas eu d'amandiers plantés dans cet enclos, et des pommiers et poiriers y avaient une végétation puissante indiquant leur bonne santé.

De plus, cette terre portait depuis dix ans des cultures de céréales, de légumineuses et de crucifères, quand elle avait été replantée en cépages greffés.

Il n'y avait pas cependant de *faute d'adaptation* dans la plantation. Ce plantis d'un millier de greffes sur Riparia était bien à sa place. Le sol et le sous-sol étaient de nature, de densité, de fertilité identiques au terrain le joignant et pour lequel je venais de conseiller le Riparia grand glabre comme sujet.

Mais il y avait eu une *faute de plantation*, et c'était de là que venait tout le mal.

Au moment de la plantation des greffes, on avait ouvert des tranchées qui s'appellent *aujoux* dans le Saumurois, profondes de soixante-dix centimètres sur autant de large.

Le fonds des « *aujoux* » avait été garni de fagots de grand ajonc sur une épaisseur de vingt centimètres. Les ajoncs avaient été recouverts par une couche de vingt centimètres de terre, et c'est sur cette couche de terre qu'étaient venues s'appuyer les racines des greffes, puis la tranchée sur les trente centimètres restant avait été comblée avec de la terre meuble.

Ce mode de plantation est traditionnel dans le Saumurois et la Touraine.

Les landes et les bois de Fontevault, de Verrie, de Cunault, de Milly, sur la rive gauche de la Loire, de la Breille, sur la rive droite, fournissent en abondance et à bas prix l'ajonc, la grande bruyère, l'épine noire qui servent à établir ce qu'on appelle dans le pays de Saumur et au-delà les *moussiers*.

On appelle, en effet, planter sur *moussier* l'action d'aménager de la vigne sur des *aujoux* garnis au fond de fagots d'ajonc, de bruyère ou d'épine noire ; parfois on y ajoute du fumier de cheval.

Ce système, employé de temps immémorial dans le Saumurois, avait sa raison d'être.

Beaucoup parmi les terrains occupés par les vignes françaises franches de pied proviennent de la décomposition des grès ; ils sont assez pauvres généralement : ils surmontent une couche d'argile qui s'appuie elle-même

sur la tuffe agglomérée et taillable, et parfois sur des dépôts de gros graviers siliceux et pyromaqueux engagés dans une gangue argileuse qui retient l'eau.

Les sous-bois qui garnissent le fond des tranchées jouent le rôle de drains végétaux quand ils ne sont pas décomposés, et lorsqu'ils sont atteints par la fermentation résultant de l'action nitrifiante naturelle de cette nature de terrain, ils forment une couche souterraine riche en principes fertilisants abandonnés par les ajoncs, les bruyères, dans laquelle venaient plonger les racines des vignes françaises et leur donnaient une abondante nourriture.

Tant que duraient les fonctions drainante et alimentaire des « *moussiers* » la vigne était luxuriante de végétation et portait de nombreux raisins, mais vers la huitième année on voyait la chlorose apparaître et la végétation s'appauvrir. C'était l'indice qu'il fallait procéder à de nouveaux « *aujoux* » qui s'établissaient alors entre les lignes de plantation.

(A suivre.)

A. BOUCHARD.

On demandait à un centenaire quel potage il préférait : « Je ne mange que du **Taploca Rils**, répondit-il, et je lui dois certainement l'estomac de fer qui me permet de digérer tout ce que je mange. »

Le mauvais air des mines

Carmaux (Tarn), le 18 juin 1893. — Etant mineur, le mauvais air des mines me causait des constipations et des maux de tête qui m'obligeaient souvent à quitter mon travail. Depuis que je prends vos *Pilules Suisses*, je suis toujours bien portant ; des voisins, qui en ont pris aussi, sont également très satisfaits.

(Sig. lég.) GASC SALVI, avenue de Rosières.

Entendu boulevard Béranger, à Tours :
— Eh bien ! Monsieur Cibouveau, que fait-il votre fils, depuis qu'il est revenu du régiment ?
— Euh !... ma foi, il s'occupe de croiser le fer tous les jours.
— Il a à ce point le goût des armes ?
— Vous n'y êtes pas : il est ouvrier treilla-geur !

Nos bons paysans :

LA FERMIÈRE. — Ab ! mon Dieu, j'oubliais l'herbe de mes lapins ! Pauvres chères petites bêtes !

LE PARISIEN, riant. — Pauvres chères petites bêtes que vous destinez à la gibelotte !

LA FERMIÈRE. — Dame ! nous leur donnons à manger, il est bien juste qu'elles nous le rendent.

A la Petite Jeannette

31, rue d'Orléans, Saumur

M. J. COUTARD a l'honneur d'informer sa clientèle qu'il vient de recevoir un très bel assortiment de **Bonneterie d'Hiver**, tel que : Châles, Jupons, Pélerines lainage des Pyrénées, Bas laine pour dames et enfants, Camisoles laine, soie et flanelle en tous genres.

Articles pour Hommes : Gilets de chasse peau de daim, jersey, Caleçons laine, soie, coton. Très bel assortiment de Tissus pour Chemises flanelle garantie irrétrécissable. **Ganterie peau fourrée** pour hommes et pour dames ; Gants lainage fantaisie et Gants jersey, depuis 0,65 ; très beau choix de Foulards et Cravates dernière création.

Parfumerie de marque à prix de fabrique.

M. Léon FRESCO, Chirurgien-Dentiste,
N° 1, rue Beauvrepaire, Saumur.

Consultations du 1^{er} au 15 de chaque mois.

Nouvelle application du plombage Bayard aux dents les plus cariées, garantissant la mastication indéfiniment.

Prix : 3 francs, soins compris

EXTRACTION DE DENTS GRATIS

Le Gérant, L. DELAUNAY.

TISANE DUSSOLIN

Le meilleur tonique, dépuratif, antiglaireux et antibilieux connu est la Tisane Dussolin. C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. La Tisane Dussolin produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purgatif, suivant les doses, et guérit la Constipation en régularisant les fonctions.

Prix : 4/50 le flacon. — Se trouve à Paris, chez DERBECCO, Pharm^{ie}, 24, rue de Charonne, et toutes bonnes Pharmacies de France.

Dépôt à Saumur, Pharmacie DESCHAMPS, 11, 13, 15, rue Saint-Jean.

ÉPICERIE CENTRALE

P. ANDRIEUX, 28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.
Maison de confiance la plus importante de la région vendant à droits réduits. — Entrepôt direct
Produits Alimentaires Félix POTIN.

Arrivage tous les Vendredis et Samedis **ESCARGOTS** de Bourgogne tout préparés, 80 c. la douz.

Etudes de M^e MABILLE du CHESNE, avoué à La Flèche, Grand-Rue, n° 80, Et de M^e LELARGE, notaire à Luché (Sarthe).

VENTE

A la Mairie de Luché, par le ministère de M^e LELARGE.

Le dimanche 9 décembre 1894, à une heure de relevée, de :

I. — BELLE MAISON, avec dépendances et jardin, dans laquelle s'exploite le « Café du Midi », au bourg de Luché.

Mise à prix : 7,000 fr.

II. — Autre MAISON avec dépendances, au bourg de Luché, rue Basse.

Mise à prix : 3,000 fr.

III. — JARDIN, contenant 5 ares 30 centiares, dans les Varennes, même commune.

Mise à prix : 800 fr.

S'adresser : 1° A M^e MABILLE DU CHESNE, avoué poursuivant ; 2° A M^e LELONG, avoué co-litigant ; 3° Et à M^e LELARGE, détenteur du cahier des charges.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

MAISON

AVEC JARDIN

Rue Beaurepaire, n° 15, occupée par M^{me} veuve GUÉRIN.

Remise et écurie à la volonté du locataire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

Remise et Ecurie

Avec Jardin et grandes servitudes, rue de la Maremaillette, occupées par M. Emile LEROUX, ancien notaire.

S'adresser à M^{me} ROGERON, rue d'Alsace, n° 7.

Pour cause de Changement de Domicile

A CÉDER

CAFÉ du Théâtre

Pour la Saint-J an 1895 — Long Bail

S'ADRESSER AU CAFÉ, PLACE DE LA BILANGE, 6, SAUMUR.

Très gros revenus

assurés sans diminution possible du capital parfaitement garanti. Preuves et circulaire explicative fournies par la Banque centrale de Paris, 20, avenue de l'Opéra, Paris.

UN HOMME marié muni de bonnes références demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

UNE VEUVE de 35 ans, sachant bien coudre et repasser le linge plat, demande des journées on une place. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE Vieux Journaux

S'adresser au bureau du journal

VITICULTURE

Entreprise de Reconstitution du Vignoble à l'aide de Plants Américains appropriés aux différents sols.

REPERES GALVANISES

Greffes à la main, sur place et sur table

Défoncement à la vapeur et au treuil à manège. — PRIX MODÉRÉS

FALLOUX FRERES, A BROSSAY

Par MONTREUIL-BELLAY (Maine-et-Loire)

GRAND ENTREPOT DE SUCRE POUR VENDANGES

GOBLET-MAHOUDEAU

Rue Nationale et rue de l'Abreuvoir, 2, SAUMUR

CARTES DE VISITE

DE

L'Imprimerie Paul Godet

SAUMUR — Place du Marché-Noir — SAUMUR

Choisir un numéro à gauche de la Carte et écrire très lisiblement les NOMS.

78 *Jabien de Courcelles*

32 GOISLARD-HARDOUIN

65 *Mademoiselle Claire Hoisinger*

37 FREDERIC DAVIGNON

76 *Alexandre Severeyna*

49 M^{re} & M^{re} EMILE BLANDINIÈRE

58 *Marcel Delouve*

34 *MADAME LÉON DESTOURNELLES*

33 *Général L'Hôte*

Modèles pris dans le Spécimen de l'imprimerie qui en contient un grand choix 1 fr 50, 2 fr & 2 fr 50 suivant qualité de Carton.

Gravure sur pierre, 3 fr. et 3 fr. 50. — Gravure sur cuivre, 4 francs ; avec Plaque fournie par le Client, 3 fr.

ENVELOPPES pour Cartes : 0.50 — 0.75 — 0.90

ÉPICERIE NOUVELLE

38, Rue d'Orléans, au coin de la rue Beaurepaire, SAUMUR

E. CHAUVEAU

Arrivages de GIBIERS tous les jours

PÂTES DE FOIES GRAS, marque Deschandeliers, depuis 1 fr 65

Fromages :

Camembert, Bondons, Gruyère Comté et Emmenthal, Livarot, Brie, Port-Salut, Port-l'Évêque, Hollande, Roquefort, Chouzé, etc.

Choucroute de Strasbourg, 1/2 kil. 0 fr. 20

Assortiment pour choucroute : Jambons, Saucissons, Saucisses, Cervelas, Poitrine fumée, etc.

Petits Fromages Suisses (Gervais), actuellement tous les vendredis
Beurre fin de la Laiterie de M. Barrault, Saint-Clément-des-Lévées) tous les mardis, jeudis et samedis.

Spécialité de Vins du Pays, depuis 0,35 le litre, la barrique 68 fr.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT Fils

Comestibles de choix

Pâtés de foie gras truffés, marque Deschandeliers... depuis 4 75
Hafner, de Strasbourg, — 2 25
Louis Henry, id. — 3 25
Pâtés foie de canards, — 2 25
Saucissons de poulet et de foie gras

Choucroute de Strasbourg 1/2 k. 20^e
Saucisses et Cervelas fumés.

Saucissons de Lyon, Arles et Lorraine.

Poitrine fumée, Jambon d'York.

Salade de museau de bœuf.

Caviar de Russie.

Anchois de Norvège.

FROMAGES : Camembert, Brie, Port-Lévêque, Port-Salut, Roquefort, Hollande, Chester, Gruyère, Comté et Emmenthal. Tous les vendredis, Nouilles fraîches Ferrari, Fromages suisses Ch. Gervais.

LA JEUNE MÈRE

JOURNAL ILLUSTRÉ. — 19^e ANNÉE

6 francs par an. — Le numéro 60 centimes franco.

Bureaux : 1, rue de Provence, PARIS.

Les jeunes femmes ont à leur disposition un grand nombre de journaux spéciaux qui leur apprennent comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une soirée, mais ne leur enseignent pas l'art de nourrir leurs nouveau-nés, d'élever les enfants, de leur conserver la santé et l'existence. Le journal LA JEUNE MÈRE, du Dr BROCHARD, donne ces indications. Il contient de précieux enseignements sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, sur l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, les soins de l'enfance et tout ce qui intéresse la santé de la mère. C'est une très utile publication, et le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

Saumur, imprimerie Paul Godet.

SAISON HIVER 1894-95

MAISON CREMIEUX

Tailleur, 27, rue d'Orléans, 27, Saumur

Seule Maison vraiment sérieuse pouvant bien faire pour 35 francs un COSTUME COMPLET drap Haute Nouveauté, livré en 24 heures.

EXPOSITION ET GRANDE MISE EN VENTE

27, RUE D'ORLÉANS, SAUMUR